

Conférence Nationale Souveraine

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FÉVRIER
B. P. 131 LOME - TOGO

Tél (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 68

RESOLUTION N° 9 RELATIVE A LA 28e SESSION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'OUA

La Conférence Nationale Souveraine,

Considérant la proposition faite au Togo par la 27e session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine tenue à Abuja du 3 au 6 juin 1991 d'abriter la 28e session de ladite Conférence en 1992,

Considérant la situation politique et économique du Togo,

Remercie la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine de l'honneur fait au Togo à travers la proposition susmentionnée,

Regrette profondément que le Togo ne soit pas en mesure d'accueillir ladite Conférence,

Décide en conséquence de décliner la proposition d'accueillir la 28e session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA à Lomé.

Fait à Lomé, le 27 août 1991



CONFERENCE NATIONALE SOVERAINE